



Questionnaire à l'attention des candidat-E-s aux élections législatives

à propos des mesures législatives à prendre
pour parvenir à l'égalité des droits entre tous les citoyens,
et ce quelque soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre

❖ Egalité matrimoniale

Depuis sa création en 1999, le PaCS a indéniablement amélioré la situation des couples homosexuels, tout en offrant une nouvelle forme d'union contractuelle aux couples hétérosexuels. Cependant le PaCS n'offre pas les mêmes droits (droits de successions, pension de reversion,...) ni la même force symbolique que le mariage (signature au tribunal). De plus, tous les Français n'y ont pas accès puisque la loi n'a pas prévu son application dans certains territoires ultra-marins, comme en Nouvelle-Calédonie. Nos associations revendiquent concomitamment l'amélioration du PaCS et l'ouverture du mariage aux couples de même sexe sur l'ensemble du territoire national afin de garantir l'égalité des droits entre tous les couples, tout en maintenant pour eux la diversité des choix d'unions contractuelles. Certains élus se sont prononcés en faveur de cette revendication. D'autres préféreraient la création d'un contrat spécifique aux homosexuels qui garantirait les mêmes droits que le mariage (à l'exception des droits parentaux) sans en prendre toutefois le nom. Nous attirons votre attention sur le fait que cette proposition ouvrirait un précédent en droit français en créant un régime juridique réservé à une catégorie spécifique de citoyens, ce que refusent nos associations qui souhaitent ouvrir aux gays et aux lesbiennes l'accès au droit commun.

Candidat-E aux élections législatives, je me prononce :

- Pour l'extension du PaCS à tous les territoires français ultra-marins;
- Pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, avec les droits relatifs à la parentalité ;
- Pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, sans les droits relatifs à la parentalité ;
- Pour la création d'un nouveau contrat spécifique aux homosexuels leur offrant les mêmes droits que le mariage, y compris les droits relatifs à la parentalité ;
- Pour la création d'un nouveau contrat spécifique aux homosexuels leur offrant les mêmes droits que le mariage, excepté les droits relatifs à la parentalité ;
- Contre toute nouvelle forme d'union de personnes homosexuelles ;
- Autres :.....
.....
.....
- Commentaires :.....
.....
.....

❖ Egalité parentale

La parentalité des personnes lesbiennes, gays, bi et trans est souvent abordée de manière globale alors qu'elle recouvre des situations très variées (parent homo ayant eu une relation hétérosexuelle, adoption, insémination par donneur anonyme ou fécondation in vitro réalisée dans un pays limitrophe,...). A l'heure actuelle, on estime à environ 30 000 le nombre de couples homoparentaux en France et à environ 100 000 le nombre d'enfants élevés par au moins un parent lesbien, gai, bi ou trans.

FEDERATION FRANCAISE DES CENTRES LESBIENS, GAIS, BI ET TRANS

Association loi 1901 déclarée le 5 novembre 2003 à la Préfecture du Nord (N° 0595040978) et publiée au JO le 22/11/2003
c/o J'En Suis, J'Y Reste, Centre LTBT de Lille - 19, rue de Condé - 59000 Lille – Tel: 06.12.95.16.21.

contact@inter-centres-lgbt.org - <http://inter-centres-lgbt.org>

L'homoparentalité n'est plus une abstraction mais une réalité indéniable qui existe hors du cadre de toute législation, laissant ainsi parents légaux, co-parents et enfants dans un complet flou juridique. Nos revendications ne concernent pas seulement les familles homoparentales mais toutes les familles contemporaines. Elles s'appuient sur le principe d'une parentalité choisie et assumée, qui reconnaît autant l'engagement du parent social que le droit du sang du parent biologique. Certains élus préfèrent refuser toute amélioration du sort de ces nouvelles familles au nom de la préservation de certaines valeurs morales. D'autres se sont prononcés en faveur de formes plus étendues de délégation de l'autorité parentale et/ou pour l'adoption par des couples homosexuels.

Candidat-E aux élections législatives, je me prononce :

- Pour une égalité dans les procédures d'adoption pour tous les célibataires sans discrimination liée à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;
- Pour l'ouverture de l'adoption pour tous les couples, de même sexe ou de sexes différents, mariés, pacsés ou concubins ;
- Pour la possibilité d'adopter le ou les enfants de sa / son partenaire que l'on soit célibataire, marié, pacsé ou concubin ;
- Pour l'accès à l'IDA (Insémination par Donneur Anonyme) ou à la FIV (Fécondation In Vitro) à toutes les femmes ;
- Pour la possibilité de déléguer l'autorité parentale au conjoint, partenaire d'un PaCS ou concubin ;
- Pour que soit clairement affirmé dans la loi que le changement d'identité de genre ou l'orientation sexuelle ne peuvent en aucune façon être un motif de retrait ou de restriction de l'autorité parentale ;
- Contre toute forme de reconnaissance de la parentalité des personnes lesbiennes, gays, bi et trans ;
- Autres :.....
.....
.....
- Commentaires :.....
.....
.....

❖ Garantie des droits fondamentaux des personnes transsexuelles

La transsexualité (ou transidentité) désigne la situation des personnes qui ont la conviction de posséder une identité de genre (se considérer comme un homme, une femme) opposée à leur sexe anatomique de naissance. Cette situation, socialement méconnue, enferme souvent l'individu concerné dans une grande détresse morale. Ce n'est ni un fantasme ni une forme de sexualité. C'est une problématique identitaire dont les origines, physiologiques ou psychologiques, sont à ce jour inconnues et font toujours l'objet de débats entre spécialistes. Bien qu'affectant généralement des personnes par ailleurs équilibrées et ne souffrant d'aucune pathologie d'ordre psychiatrique, sa classification dans cette catégorie est actuellement le seul moyen permettant la prise en charge, pour celles qui en font la demande, des traitements médicaux appropriés. En France, le parcours des personnes transsexuelles n'est encadré par aucune loi, livrant celles-ci à l'arbitraire des médecins et des magistrats, comme les homosexuels en leur temps. Imaginez ce qu'est de vivre quotidiennement avec des papiers et une dénomination légale qui ne correspondent plus en rien à son mode de vie et à son apparence ? Comment, avec des papiers d'identité en décalage avec son apparence, réussir un concours ? Postuler à un emploi ? Voter ? Signer un bail ? Régler par chèque ? Effectuer la moindre démarche de la vie courante ? Pour les transsexuels, c'est un combat quotidien, un véritable parcours du combattant. Pour beaucoup, c'est l'effondrement sous les coups répétés, la dépression, voire pire...

Candidat-E aux élections législatives, je me prononce :

- Pour le retrait de la transidentité de la nosographie psychiatrique (DSM-IV : liste des maladies mentales) ;
- Pour la réécriture des protocoles d'accompagnement des personnes transsexuelles, en collaboration avec les associations spécialisées ;
- Pour le libre choix de ses médecins pour les trans comme pour tout autre citoyen ;
- Pour le remboursement par la Sécurité Sociale des soins et des opérations dans toute l'Union européenne, et hors U.E . lorsque la qualité des soins est attestée ;
- Pour le respect de la vie privée des personnes trans par les entreprises et les administrations (modification, sur simple demande, des civilités et prénoms sur les factures et courriers);
- Pour l'intégration de la transidentité parmi les motifs de discrimination condamnés par la loi ;
- Pour le droit au changement immédiat d'état civil et des papiers usuels pour toutes et tous, indépendamment du sexe biologique et en fonction du genre affirmé par les personnes concernées ;
- Pour le droit à l'adoption pour les personnes transsexuelles ;
- Pour l'arrêt des mutilations sexuelles sur les enfants intersexués ;
- Pour la modification de la mention du sexe sur l'acte de naissance intégral ;
- Contre toute loi clarifiant le parcours et réaffirmant les droits fondamentaux des personnes transsexuelles ;

FEDERATION FRANCAISE DES CENTRES LESBIENS, GAIS, BI ET TRANS

Association loi 1901 déclarée le 5 novembre 2003 à la Préfecture du Nord (N° 0595040978) et publiée au JO le22/11/2003
c/o J'En Suis, J'Y Reste, Centre LTBT de Lille - 19, rue de Condé - 59000 Lille – Tel: 06.12.95.16.21.

contact@inter-centres-lgbt.org - <http://inter-centres-lgbt.org>

- ❑ Autres :.....
.....
.....
- ❑ Commentaires :.....
.....
.....

❖ Lutte contre l’homophobie en France et dans le monde

L’homosexualité est toujours sanctionnée pénalement dans 80 pays, essentiellement en Afrique, Moyen et Proche-Orient et en Asie. En Amérique du Sud, les personnes homosexuelles et transsexuelles sont souvent victimes de racket, de violences et parfois d’assassinats, commis y compris par les forces de police. L’homosexualité est punie de mort dans une dizaine d’Etats qui appliquent strictement la Charia (Arabie Saoudite, Iran, Mauritanie, Soudan, Yémen, etc.). L’examen de la résolution E/CN4/2003/L92 intitulée « Droits de l’Homme et orientation sexuelle » et présentée par le Brésil en 2003 a été reporté à deux reprises avant d’être supprimé du programme officiel de la Commission des Droits de l’Homme de l’ONU. Le Vatican et l’Organisation de la Conférence Islamique ont déployé une forte diplomatie à l’encontre de ce texte.

En France, la lutte contre l’homophobie a fait un grand pas avec la loi de 2005 permettant la condamnation des propos homophobes. Cette avancée ne doit pas nous faire ignorer que dans notre pays les jeunes lesbiennes, gays, bi et trans commettent 7 fois plus de tentatives de suicides que les jeunes hétérosexuels. Elle ne doit pas occulter le fait qu’à l’intérieur de nos frontières une personne lesbienne, gay, bi ou trans n’a pas le droit de donner son sang au nom d’une politique de prévention des risques inutilement stigmatisante. Elle ne peut nous faire oublier qu’en France une personne lesbienne, gay, bi ou trans est agressée tous les deux jours. Les agresseurs sont très souvent de jeunes hommes. Malgré cela, l’Education Nationale peine à intégrer la lutte contre l’homophobie dans ses instructions. Les rectorats refusent d’accorder à nos associations l’agrément visant à les reconnaître comme complémentaires de l’enseignement public. Cet agrément leur permettrait d’intervenir plus facilement dans les établissements scolaires dans le cadre de l’éducation à la sexualité ou de la lutte contre les discriminations.

Candidat-E aux élections législatives, je me prononce :

- ❑ Pour la modification de l’article 1 de la Constitution afin que celle-ci mentionne explicitement l’interdiction des discriminations, y compris celles liées à l’orientation sexuelle et à l’identité de genre ;
- ❑ Pour la ratification par la France du Protocole 12 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales généralisant l’interdiction des discriminations ;
- ❑ Pour l’extension explicite du droit d’asile aux personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
- ❑ Pour un engagement actif de la France au sein des organisations internationales afin que la date du 17 mai soit officiellement déclarée « Journée internationale de lutte contre l’homophobie » et que soit garanti par les Conventions internationales l’universalité des droits fondamentaux, sans discrimination liée à l’orientation sexuelle ou à l’identité de genre ;
- ❑ Pour la mention explicite de la lutte contre l’homophobie dans les instructions de l’Education Nationale et la fin de l’ostracisme dont sont victimes nos associations de la part des rectorats ;
- ❑ Pour la citation dans les cérémonies officielles à la mémoire des victimes et des héros de la déportation de tous les motifs de déportation, y compris celui d’homosexualité, afin d’honorer toutes les victimes sans exclusion ;
- ❑ Contre toute nouvelle initiative allant dans le sens de la lutte contre l’homophobie ;
- ❑ Autres :.....
.....
.....
- ❑ Commentaires :.....
.....
.....

❖ Santé des personnes lesbiennes, gays, bi, trans et lutte contre le SIDA

Selon les derniers chiffres publiés par l'ONU en 2006, on estime à 39,5 millions le nombre de personnes vivant avec le VIH. Il y a eu 4,3 millions nouvelles infections en 2006, dont 2,8 millions (65%) en Afrique subsaharienne, et d'importantes augmentations en Europe orientale et Asie centrale, où les données indiquent que les taux d'infection se sont élevés de plus de 50% depuis 2004. En 2006, 2,9 millions de personnes sont mortes de maladies liées au SIDA. En France, l'Institut de Veille Sanitaire estime à 6 700 le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité VIH en 2005. Les populations les plus touchées restent les personnes contaminées par rapports homosexuels, dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis 2003, et les personnes d'Afrique subsaharienne. Les contaminations par rapports homosexuels représentent 27 % de ces découvertes en 2005.

Après 25 ans de lutte contre cette épidémie, les relations entre le personnel médical et les homosexuels se sont indéniablement améliorées dans notre pays. Il n'en demeure pas moins que l'efficacité des nouvelles stratégies de prévention, qui recommandent une prise en charge globale de la santé physique et mentale, exige un dialogue renforcé entre les professionnels de la santé et les personnes lesbiennes, gays, bi, trans ainsi que la prise en compte urgente des besoins de santé spécifiques aux lesbiennes jusqu'ici ignorés par les politiques publiques.

Candidat-E aux élections législatives, je me prononce :

- Pour davantage de moyens alloués aux associations identitaires et associations spécialisées qui luttent contre le SIDA afin qu'elles ne soient plus contraintes de réduire leurs actions de prévention et les services rendus à leurs usagers ;
- Pour l'application réelle dans les établissements scolaires des directives relatives à la sexualité dans toutes ses dimensions (prévention, contraception, affichage des numéros azurs, pluralité des orientations sexuelles et affectives ainsi que des identités de genre dans les cours d'éducation à la sexualité, par le biais des services de la médecine scolaire ou en faisant appel à des intervenants spécialisés dans le cadre d'actions ponctuelles) ;
- Pour une revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui n'offre pas actuellement à ses bénéficiaires, dont font partie les personnes séropositives les plus affaiblies, la possibilité de vivre dignement ;
- Pour un engagement actif de la France au sein des organisations internationales afin de dénoncer les interdictions d'entrée sur le territoire visant les personnes séropositives instaurées par certains pays comme les Etats-Unis et de défendre le droit des pays pauvres à fabriquer leurs traitements en vue d'en réduire le coût et d'en permettre l'accès à leurs malades ;
- Pour l'allocation aux associations spécialisées des subventions nécessaires à la réalisation et à la diffusion de documents de prévention spécifiques aux lesbiennes ;
- Pour la sensibilisation des professionnels de la santé aux besoins de santé spécifiques des lesbiennes, des gays, des bi et des trans ;
- Contre toute nouvelle mesure permettant de combattre le SIDA et d'améliorer la prise en compte des besoins de santé spécifiques aux personnes séropositives, aux lesbiennes, aux gays, aux bi et aux trans ;
- Autres :
- Commentaires :

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire nécessaire à la compréhension des enjeux soulevés par nos revendications et vos prises de position.

Nom et prénom du candidat :

Appartenance politique :

Date et signature :

Ce questionnaire est à retourner à :

ARIS, 19 rue des Capucins,
BP 1125, 69203 Lyon Cédex 01
contact@aris-lyon.org <http://aris-lyon.org>



Association de gais et lesbiennes - Lyon

FEDERATION FRANCAISE DES CENTRES LESBIENS, GAIS, BI ET TRANS

Association loi 1901 déclarée le 5 novembre 2003 à la Préfecture du Nord (N° 0595040978) et publiée au JO le 22/11/2003
c/o J'En Suis, J'Y Reste, Centre LTBT de Lille - 19, rue de Condé - 59000 Lille – Tel: 06.12.95.16.21.

contact@inter-centres-lgbt.org - <http://inter-centres-lgbt.org>